

À LA DÉCOUVERTE DU RÉSEAU NATURA 2000 DANS LE GRAND EST



LE RÉSEAU NATURA 2000 : QU'EST CE QUE C'EST ?

Un réseau écologique européen de 27 522 sites (18 % des terres), mis en place pour répondre aux engagements internationaux comme la Convention de Rio de 1992 sur la diversité biologique, et destiné à protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Avec **228** sites dans le Grand Est, le réseau Natura 2000 représente **617 000** hectares, soit **11 %** de son territoire!

Qui fait partie du réseau Natura 2000 dans le Grand Est ?

Aux côtés de la Région, maître d'ouvrage de l'animation pour environ 90 sites, plus d'une quarantaine de collectivités territoriales sont engagées autour de 2 objectifs communs :

1. Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

En s'appuyant sur le développement de leurs connaissances et en mettant en place des mesures de gestion des sites, les acteurs maintiennent et rétablissent le bon état de conservation des habitats et des espèces.

2. Prendre en compte les exigences et les particularités locales

Qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels, les projets d'aménagements et les activités humaines sont autorisés sur les sites classés Natura 2000. Ils doivent impérativement être compatibles avec l'objectif de préservation du patrimoine naturel.

Quel est le rôle de l'animateur ?

- Mobiliser, informer et sensibiliser les acteurs socio-professionnels et être le médiateur ;
- Accompagner la contractualisation de MAEC, de contrats et de chartes ;
- Veiller à la bonne santé des sites et accompagner les projets durables, y compris le montage d'Évaluation d'Incidence ;
- Suivre et actualiser le DOCOB et les documents cartographiques ;
- Suivre les études et autres points techniques ;
- Produire des rapports d'activités et des bilans.

EN QUOI CONSISTE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 ?

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé **document d'objectifs** (DOCOB), qui, sur la base d'un état des lieux environnemental et socio-économique, définit les orientations de gestion précise et leurs modalités de financement.

La mise en œuvre des propositions de gestion repose sur l'adhésion volontaire des acteurs à un outil contractuel : les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** dédiées aux agriculteurs, les contrats rémunérés dit « forestier » ou « ni agricole ni forestier » et les chartes, pour les engagements non rémunérés.

Enfin, les programmes ou projets (travaux, ouvrages, manifestations...) ayant potentiellement un impact sur le site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Cette évaluation, réalisée en amont, a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation du site.



LA RÉGION : ADMINISTRATRICE DE LA COMPÉTENCE

La préservation de la biodiversité est au cœur des préoccupations de la Région: Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles régionales et plus récemment, les sites Natura 2000...

Ces différents sites structurent les espaces et sont les garants de la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Depuis janvier 2023, la Région est administratrice de la politique Natura 2000, en co-financement avec le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), autour de cinq axes définis :

1. La gouvernance ;

- La création des nouveaux Comités de Pilotage (COPIL) et la désignation de ses membres ou sa mise à jour,
- La présidence des COPIL des sites sous maîtrise d'ouvrage de la Région,

2. Le suivi de la mise en œuvre, de la modification et de l'approbation des DOCOB ;

3. L'accompagnement des animateurs et des élus, le développement de synergies entre les sites, les autres dispositifs de protection (Réserves naturelle nationales, Arrêté de Protection de Biotope...), les acteurs et les autres politiques publiques (milieux aquatiques, Trame Verte et Bleue...) ;

4. Le cofinancement de l'animation et des contrats Natura 2000 et l'accompagnement de la recherche de financements complémentaires ;

5. L'instruction des dossiers de demande de subventions et des chartes.



6 CHARGÉS DE MISSION TERRITORIAUX DÉDIÉS AU PROGRAMME NATURA 2000

Chacun est responsable d'une quarantaine de site par zones géographique.

Cela permet des échanges facilités avec les collectivités et les structures animatrices ou gestionnaires de projets !



Loïc KAISER
Ardennes-Meuse
loic.kaiser@grandest.fr
06 07 72 31 53



Cécile BAYEUR
Plateau lorrain
cecile.bayeur@grandest.fr
06 76 33 40 39



Camille BARTHEL
Plaine rhénane et
massif vosgien - Nord
camille.barthel@grandest.fr
07 88 89 52 42

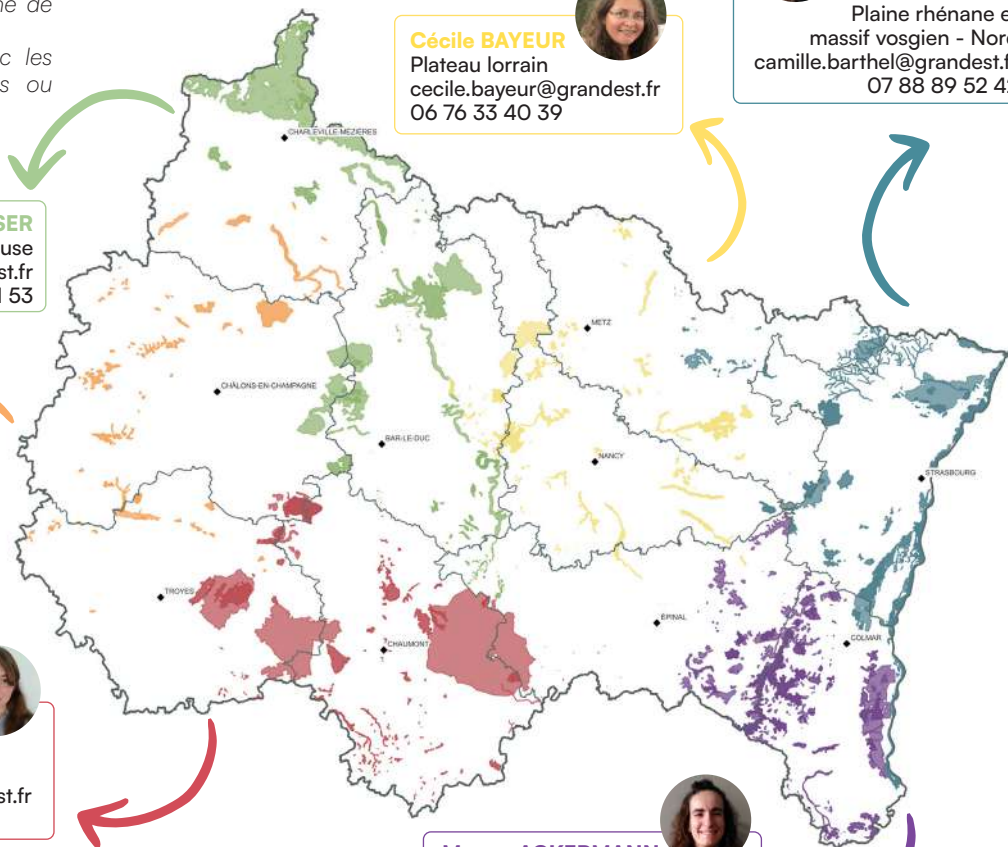


Alizée GUERIN
Haute-Marne
Champagne humide
alizee.guerin@grandest.fr
06 79 74 32 91



Manon ACKERMANN
Plaine rhénane et
massif vosgien - Sud
manon.ackermann@grandest.fr
06 80 50 61 61

Recrutement en cours
Champagne crayeuse
Plateau de Bie



CONTACT

NATURA 2000
RÉGION GRAND EST
DIRECTION DE L'EAU,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DU CLIMAT
PÔLE NATURA 2000

Elsa MEYER-SCHOPKA
Cheffe de pôle Natura 2000
elsa.meyer-schopka@grandest.fr
03 88 15 64 98 / 06 08 28 04 81

Olivier LAURENT
Gestionnaire référent Natura 2000
olivier.laurent@grandest.fr
03 69 31 85 85

Héloïse DAWANT
Chargée d'études Natura 2000
heloise.dawant@grandest.fr
03 88 15 38 38

Plus d'information sur
le réseau Natura 2000
ou vos projets en
matière de biodiversité



CONTACT

FEDER BIODIVERSITÉ
RÉGION GRAND EST
DIRECTION DES FONDS EUROPÉENS

Mireille MULLER
Chargée de mission
mireille.muller@grandest.fr
03 88 15 66 52

Emeline LAMBERET-LEVERBE
Chargée de mission
emeline.lamberet-leverbe@grandest.fr
03 88 15 65 94

Delphine BRENDEL
Chargée de mission
delphine.brendel@grandest.fr
03 88 15 83 57

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr